Accusé de réception en préfecture 034-213403322-20240328-2024-03-28-2d-DE Date de réception préfecture : 05/04/2024

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE BEZIERS

COMMUNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE VIAS

Délibération n° 2024-03-28-2d

L'An DEUX MILLE VINGT QUATRE et le 28 MARS

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Maître Jordan DARTIER, Maire.

Présents:

Mmes et MM. Jordan DARTIER, Bernard SAUCEROTTE, Sandrine MAZARS, Claude DAULIACH, Pascale GENIEIS-TORAL, Jacques BOLINCHES, Nicole LEFFRAY-VINCENTS, Jean-Luc PRADES, Pierre ROS, Chantal MESLARD, Elie SOTOMAYOR, Gilbert GIMBERNAT, Carole MAUREL, Isabelle E SILVA PENDRELICO, Carl COIGNARD, Sylvie MACEL, Nadine CABANEL, Roger GUERIN, Pascal VIVIANI, Olivier CABASSUT, Elisabeth CERNEAU, Yvon MARTIN.

Procurations:

Muriel PRADES donne pouvoir à Sandrine MAZARS, Marie SANCHEZ-RUIZ donne procuration à Gilbert GIMBERNAT, Maryse OLIVÉ donne pouvoir à Pierre ROS, Jean-Philippe COMPAN donne pouvoir à Pascale GENIEIS-TORAL, Lucien BABAU-RODRIGUEZ donne procuration à Bernard SAUCEROTTE, Sandrine MORONI donne pouvoir à Pascal VIVIANI.

Absent excusé:

Jean-Luc LENOIR.

Objet : Compte Administratif 2023 du budget annexe du Théâtre de l'Ardaillon.

Le Compte Administratif retrace les réalisations budgétaires de l'année. Il doit être approuvé en tout point conforme au Compte de Gestion du comptable public.

Pour l'exercice 2023, elles s'élèvent :

- En section de fonctionnement à 307 412.33 € en dépenses et à 304 942.19 € en recettes ;
- En section d'investissement à 41 786.13 € en dépenses et à 26 642.43 € en recettes ;

Le Compte Administratif laisse ainsi apparaître un déficit de fonctionnement de 2 470.14 € et un déficit d'investissement de 15 143.70 €.

Accusé de réception en préfecture 034-213403322-20240328-2024-03-28-2d-DE Date de réception préfecture : 05/04/2024

A ces résultats, les reports de l'exercice 2022 ont été repris pour un excédent de 7 714.91 € en section de fonctionnement et un excédent de 22 728.64 € en section d'investissement.

L'excédent net de clôture s'élève donc à 5 244.77 € en section de fonctionnement et l'excédent net de clôture à 7 584.94 € en section d'investissement.

En l'absence de Monsieur le Maire, sous la Présidence de Monsieur Bernard SAUCEROTTE, 1^{er} Adjoint, il est donc demandé au Conseil Municipal de voter le Compte Administratif 2023 du budget annexe du Théâtre de l'Ardaillon.

CECI EXPOSE, LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la proposition du compte administratif 2023 du budget annexe du Théâtre de l'Ardaillon établi par Monsieur le Maire,

CONSIDERANT les inscriptions et réalisations budgétaires de l'exercice 2023,

CONSIDERANT la Commission Finances du 25 mars 2025,

DELIBERE

Et par vote à mains levées, à la majorité (22 Pour / 5 Abstentions / 2 Absents)

VOTE le compte administratif 2023 du budget annexe du Théâtre de l'Ardaillon.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance

Maître Jordan DARTIER

Maire de VIAS

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter du présent affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat le : 05/04/lol4

Of Chillian